





Les acteurs

URSSAF

FRANCE COMPÉTENCES

OPCO

Opérateurs de
Compétences

- Alternance (CP, CA, ProA,...)
- TPE/PME (M50) : plan, abondement CPF, POE,....
- Plan conventionnel (branche)

CDC

Caisse des Dépôts et
Consignations

- CPF
- CPF-CDD
- Abondement CPF (branche)

État

- Dispositifs demandeurs d'emploi

Régions

- CFA

CPIR

Commissions Paritaires
Interprofessionnelles
Régionales

- CPF-transition

Opérateurs de CEP

Conseil en Évolution
Professionnelle

- CEP « salariés »
- CEP « demandeurs d'emploi »

Les modalités et critères d'affectation des contributions seront déterminées par un décret à venir



Les missions de l'OPCO

PROMOTION ALTERNANCE

- Prise en charge des contrats en alternance (CP & CA)
- + frais annexes
- + dépenses de tutorat
- + dépenses d'investissements de financement des équipements nécessaires
- Prise en charge de Pro A

APPUI AUX BRANCHES

- Promotion de la FOAD & FEST
- Appui technique à :
 - l'élaboration de la GPEC de branche
 - la détermination des niveaux de prise en charge des contrats en alternance
 - la certification de branche

SERVICE DE PROXIMITÉ AUPRÈS DES TPME (M50)

- Développement de la formation dans les TPME
- Financement des plans de développement des compétences
- Abondement du CPF des salariés dans les entreprises M50
- Financement des dépenses de participation salarié/bénévole à un jury examen ou VAE
- Financement de la formation des demandeurs d'emploi (POE)

GESTION DES CONTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Contributions conventionnelles de branche : financement des priorités conventionnelles des branches
- Versements volontaires entreprises (VV) : financement des plans de formation des entreprises



La période transitoire des versements





Le schéma des futurs versements

TA Collecte 2019 masse salariale 2018





Le schéma de vos futurs versements

Collecte 2020

